

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **16 NOVEMBRE**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	10/11/2021
Présents :	19	Date d'affichage :	10/11/2021
Votants :	23	Date de publication :	23/11/2021

Etaient présents :

Mesdames **AGUIAR** Géraldine, **BELMONTE** Sophie, **DECHANOZ** Sylvie; **DEVELAY** Fabienne, **GARNIER** Sophie, , **GEORGES** Corinne, **HABLIZIG** Karine, **LEROUX** Aurélie, **NOUET** Sylviane, **SAETERO** Soledad, **TIRANNO** Gina ;

Messieurs **BEKHIT** Thierry, **DI CIOCCIO** Piétro ; **GRAUSI** Jérôme; **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves ; **MOLLARD** Yoann, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas,

Etaient absents excusés : **DESCAMPS** Gil (pouvoir à T. Bekhit), **DUHAMEL** Gaël (pouvoir à S. Dechanoz); **FRANCO** Maëlle (pouvoir à J. Grausi), **NESMOZ** David (pouvoir à G. Tiranno),

Secrétaire de séance : **MARTELIN** Yves

DELIBERATION n° 2021-071

ADMINISTRATION

Dénomination et numérotage des voies de la commune

Par décision du Maire N°2019-10 en date du 30 juillet 2019 et par délibération N°2020-085 en date du 22 décembre 2020, la commune a décidé de faire appel au service de La Poste afin d'effectuer un Audit Conseil de fiabilisation des adresses dans la commune, réalisation du plan d'adressage et accompagnement à la communication sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il convient, pour faciliter :

- le repérage, par les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes),
- le travail de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux,
- la localisation sur les GPS,

afin d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentées, en annexe à la présente délibération, au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

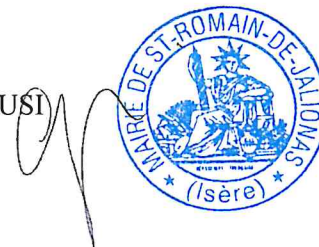
↳ **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),

↳ **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI



CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE

ANCIEN NOM DE VOIE	NOUVEAU NOM DE VOIE	Re-numérotation métrique	CONSERVATION des anciens n°
CHEMIN DE PASSIEU	CHEMIN DES SAPINS	OUI	
LOTISSEMENT LE PORT	AVENUE DU RHONE	OUI	
LOTISSEMENT LE PORT	RUE DE L'ANCRE	OUI	
CHEMIN DES SABLES	CHEMIN DU PRAT	OUI	
LES SAMBETES	RUE DES SAMBÈTES	OUI	
RUE DES PENSÉES	RUE DES PINSONS	OUI	
IMPASSE DE MALAVAL	IMPASSE DE LA CROIX		OUI

CREATION DE NOUVELLES VOIES

NOUVEAU NOM DE VOIE	Numérotation métrique
CHEMIN DE LA BESSEYE	OUI
IMPASSE DE LA CLAIRIÈRE	OUI
IMPASSE DE LA GRAVIERE	OUI
IMPASSE DE LA SOIE	OUI
IMPASSE DE L'ORCHANETTE	OUI
IMPASSE DES ALOUETTES	OUI
IMPASSE DES CAMÉLIAS	OUI
IMPASSE DES COLOMBES	OUI
IMPASSE DES DUNES	OUI
IMPASSE DES LAUZES	OUI
IMPASSE DES MURIERS	OUI
IMPASSE DES NUISÈLES	OUI
IMPASSE DES OLIVIERS	OUI
IMPASSE DES PALMIERS	OUI
IMPASSE DES PAVOTS	OUI
IMPASSE DES PIERRES	OUI
IMPASSE DES QUATRE	OUI
IMPASSE DES RÊVES	OUI
IMPASSE DES ROCHERS	OUI
IMPASSE DES ROSES	OUI
IMPASSE DES ROSSIGNOLS	OUI
IMPASSE DES VENTS	OUI
IMPASSE DU CANOT	OUI



IMPASSE DU CHÊNE	OUI
IMPASSE DU CLOS	OUI
IMPASSE DU DÉSERT	OUI
IMPASSE DU LAVOIR	OUI
IMPASSE DU LIARD	OUI
IMPASSE DU PONT	OUI
IMPASSE DU PUTTS	OUI
IMPASSE DU RHUM	OUI
IMPASSE GRAND TERRE	OUI
IMPASSE SAINTE ÉLAINE	OUI
PLACE DU COMMERCE	OUI
ROUTE DE CHAVANOZ	OUI
ROUTE DES CINQ CHEMINS	sans habitation
RUE DE LA BOUCLE D'OR	OUI
RUE DES GRIVES	OUI
RUE DES JARDINS DU VILLAGE	OUI
RUE DES TERRASSES DU PONT	OUI
RUE DU CLOS DES LYS	OUI

RENUMEROTATION EN METRIQUE DES VOIES

NOM DE LA VOIE RENUMEROTÉE	Re-numérotation
AVENUE DES SABLES	OUI
CHEMIN DE JALIONAS	OUI
CHEMIN DE LA COTE	OUI
CHEMIN DE LA VIE DES ÂNES	OUI
CHEMIN DE PARADIS	OUI
CHEMIN DE PERRIER CALLET	OUI
CHEMIN DE PERRONCEL	OUI
CHEMIN DE REVOLLAT	OUI
CHEMIN DE VAVRES	OUI
CHEMIN DES MARAIS	OUI
CHEMIN DES ROUTE	OUI
CHEMIN DES VIGNES	OUI
CHEMIN DU PEILLARD	OUI
CHEMIN DU PORT	OUI
IMPASSE DE LA BAJOLLE	OUI
IMPASSE DES CANUTS	OUI
IMPASSE DU COLOMBIER	OUI



IMPASSE DU PRE FLEURI	OUI
PASSAGE VICTOR MARTELIN	OUI
ROUTE DE BARENS	OUI
ROUTE DE BIONNAIS	OUI
ROUTE DE CRÉMIEU	OUI
ROUTE DE LOYETTES	OUI
ROUTE DE MALAVAL	OUI
RUE DE CHEVRAMONT	OUI
RUE DE LA GIRINE	OUI
RUE DE LA SOURCE	OUI
RUE DE L'ÉGLISE	OUI
RUE DES ACACIAS	OUI
RUE DES CHÊNES VERTS	OUI
RUE DES ÉPINETTES	OUI
RUE DES ÉRABLES	OUI
RUE DES MESANGES	OUI
RUE DES MOULINS	OUI
RUE DES PERVENCHES	OUI
RUE DES VIOLETTES	OUI
RUE DU GIRONDAN	OUI
RUE DU STADE	OUI

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le



ID : 038-213804511-20211116-2021_071-DE